

Intervention Michel Le Roc'h
AG de militants FO44 du 27 septembre 2021

Camarades,

Nous avons décidé d'organiser cette assemblée de militants pour préparer la journée de grève et de manifestations du 5 octobre, en particulier contre les mesures prises par le gouvernement, avec le soutien du patronat, et pour réaffirmer nos revendications. Je me félicite de la présence de 300 militants dans cette salle. 17 camarades interviendront après moi et c'est là la preuve de la bonne santé de notre organisation syndicale.

Juste un petit rappel concernant le calendrier. Le jeudi 18 novembre, nous organiserons une nouvelle journée sur l'histoire du syndicalisme, après celle du 1^{er} juillet (50 participants). J'invite les camarades présents à s'inscrire auprès de Magalie le plus rapidement possible. Le congrès de notre Union Départementale aura lieu le jeudi 17 mars à la Beaujoire. J'invite également les camarades à prendre date, car nous avons l'ambition de réunir plus de 800 militants de Loire-Atlantique.

Camarades,

Je vais aller droit au but. Le gouvernement a décidé de mettre en place sa réforme de l'assurance-chômage, dès ce vendredi 1^{er} octobre. Elle va toucher une fois de plus les plus démunis. Plus d'un million d'entre-eux (1 150 000 pour être précis, soit 41% des allocataires) vont perdre 17% en moyenne de leur allocation. Parmi eux, 365 000 personnes verront le montant de leur allocation mensuelle passer en moyenne de 885 € net à 662 €. Tout cela pour économiser 2,3 milliards d'euros par an. Pour notre département, 23668 chômeurs vont voir leur allocation baisser, et parmi eux, 7714 jeunes de moins de 25 ans. La période de travail minimum pour bénéficier de l'assurance chômage sera ramenée à 6 mois sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois et le calcul prendra en compte les périodes non travaillées. Notre confédération a déposé un recours contre ces mesures (référé devant le Conseil d'Etat).

Camarades,

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 4,8% en un an et 8 millions de nos concitoyens (12%) ont recours à l'aide alimentaire pour survivre. Dans le même temps, les milliardaires français se frottent les mains. Ils ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics distribués « *quoi qu'il en coûte* ».

C'est cela la réalité, mes camarades,

Le 1^{er} octobre le SMIC va augmenter de 2,2% (cela représente 27 € net par mois). Tout cela est à mettre en rapport avec l'augmentation des prix à la consommation (+ 8,7% du gaz au 1^{er} septembre). Bien entendu, nous sommes très attachés au SMIC.

Quelle est la situation ?

Les salariés concernés sont de plus en plus nombreux (13,4% dans le privé soit + 3 points de plus en 10 ans). 45 branches du secteur privé ont au moins un coefficient inférieur au SMIC et cela concerne 3,3 millions de salariés du privé (qui perçoivent donc une indemnité différentielle). En 2019, 22 branches n'étaient pas en conformité

avec le SMIC et en 2020, 37... 45 aujourd'hui. Pourquoi ? Car les organisations patronales profitant de la situation si particulière dans laquelle nous sommes avec la Covid, freinent le processus des négociations salariales.

Camarades,

Il faut dire que l'Etat montre la voie. La ministre de la Fonction Publique a annoncé le 6 juillet dernier la poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires (20% de perte du niveau du point d'indice en 20 ans). Elle a affirmé qu'elle ferait par contre un effort pour la catégorie C et a annoncé une conférence sur les perspectives salariales. Il y aura 4 réunions et la première a eu lieu la semaine dernière (le 21 septembre). A cette occasion, elle a annoncé que « *plus aucun fonctionnaire ne sera en dessous du Smic de fait* » et que les agents concernés toucheraient à compter du 1^{er} octobre 37 € brut de plus par mois. Victoire mes camarades ! Ah j'oubliais, Amélie de Montchalin ne peut pas comprendre la situation dans laquelle se trouve ces agents, sa rémunération hors prise en compte des nombreux frais s'élève à 10136 € brut par mois.

Camarades,

Nous ne pouvons accepter cela. Dans les branches, dans les entreprises et dans la fonction publique, je propose que nous engagions au côté de la Confédération et de toutes ses structures, une campagne déterminée pour l'augmentation des salaires. Nous pouvons nous appuyer sur les augmentations obtenues dans certaines entreprises (en particulier là où nous sommes), mais également dans la fonction publique hospitalière avec les mesures de déroulement de carrière du « Ségur ». Je n'oublie pas que par l'action déterminée de nos camarades de FO santé, en particulier dans le département, nous avons obtenu l'extension du complément indiciaire (49 points d'indice et 183 € net) pour une majorité d'agents du médico-social. Bien entendu, nous allons poursuivre pour que 100 % des agents hospitaliers bénéficient de ce complément indiciaire. Et pourquoi pas revendiquer l'extension du CTI de 183 € à tous les fonctionnaires, comme première mesure du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat ?

Camarades,

Avant d'en venir à la question des retraites et du 5 octobre, je voudrais aborder les questions liées à la santé... je préfère le terme de « santé publique » à celui de mesures « sanitaires ». Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté ici, et je le redis à nouveau, notre organisation syndicale n'est pas opposée à la vaccination, loin de là ! Les vaccins ont sauvé et sauvent des millions d'individus. Mais, si vous n'êtes pas d'accord avec les mesures prises par le ministre de la santé, si vous n'êtes pas d'accord avec le pass sanitaire et si vous êtes solidaires de ceux qui manifestent le samedi contre le pass sanitaire, alors on caricature votre pensée et in fine, on vous calomnie comme étant un « anti-vax » ou extrémiste de droite. Sachez que j'ai beaucoup d'admiration pour des hommes (ou des femmes), comme Louis Pasteur et pour les scientifiques en général ; les vrais, pas ceux qui s'acoquinent avec les puissants pour faire carrière.

Louis Pasteur était non seulement un scientifique remarquable, mais c'était également un penseur. « *Ayez le culte de l'esprit critique* » disait-il.

Alors oui camarades, notre Union Départementale, peut-être plus qu'ailleurs, s'est opposée au « pass sanitaire » obligatoire pour aller travailler.

Il y a un aspect qui pour moi n'est pas essentiel, mais c'est un fait : le pass est appliqué à « géométrie variable » : les gendarmes mais pas les policiers, les hospitaliers mais pas les enseignants. Il est obligatoire pour prendre le

train, mais pas pour prendre le métro parisien souvent bondé aux heures de pointe. Nous pourrions prendre de nombreux exemples sur les incohérences de ce « pass sanitaire ».

Mais mes camarades, le « pass sanitaire » et la loi du 5 août 2021 n'ont pas été mis en place pour nous protéger. Il y a quelque chose d'extraordinaire : Macron a évoqué dernièrement la possibilité de lever le pass, là où le virus ne circulerait quasiment plus, pour reprendre ses propos. Et pourtant, quelques jours après, ses proches collaborateurs au gouvernement annoncent un projet de loi (13 octobre) pour prolonger le pass après le 15 novembre pour, je cite, « *faire entrer le pass dans le droit commun* ». Quand j'ai lu ça mes camarades, j'ai tout de suite pensé à « *Big Brother vous surveille* » dans le célèbre roman de Georges Orwell « 1984 ». Des camarades vont penser « il est fou, il exagère ». Bon, peut-être, je vais y réfléchir.

Et puis mes camarades, peut-on accepter que des patients ne soient pas admis à l'hôpital car n'ayant pas de « pass sanitaire » ? Cela est en contradiction avec toute la déontologie médicale. Je ne peux m'empêcher à ce sujet de lire un passage du serment d'Hippocrate « *Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient* ».

Enfin, l'élément qui fait l'unanimité dans la confédération, est celui du refus des sanctions, de la suspension du contrat de travail et du salaire. En droit, la privation de rémunération et d'activité est strictement prohibée et sanctionnée par les tribunaux. Le contrat de travail existe dès l'instant où je cite, « *une personne (le salarié) s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous la direction d'une autre personne (l'employeur)* ». Dans la Fonction publique, c'est, à quelque chose près, les mêmes principes qui sont repris. Certes, un salarié (ou un fonctionnaire) peut être « *mis à pied* » et donc sanctionné. Mais cette sanction ne peut être prise qu'après une procédure prévue et encadrée par le code du travail (ou le statut), motivée par un fait grave, procédure dans laquelle le salarié (ou le fonctionnaire) a le droit d'être entendu et de se défendre. Et là ce n'est même pas le cas !

Je le dis clairement à cette tribune, la loi du 5 août avec le pass sanitaire, c'est le retour à une forme de contrat de louage de service, où l'employeur a tous les droits. Je vous rappelle que 170 des 270 députés « d'en marche » n'ont même pas participé au vote de cette loi ! (où étaient-ils ?). Cette loi a été validée par les membres du Conseil Constitutionnel...ils avaient déjà validé celle sur l'état d'urgence (membres rémunérés 15000 € brut : + 72 % en 20 ans).

Nous revendiquons donc la levée des sanctions et la réintégration des salariés et agents suspendus. Pour rappel, notre fédération de la santé a même demandé, sans succès, un délai supplémentaire d'un mois pour éviter que l'on utilise le « bâton » contre les soignants, qui jouent depuis le début un rôle très important contre la pandémie.

Camarades, il y a d'un côté le pass sanitaire qui ne protège pourtant pas de grand-chose, et il y a de l'autre côté toutes les mesures qui fragilisent l'hôpital public et la santé publique.

Faute de soignants (médecins, infirmières, aides-soignants...), 200 lits sont actuellement en situation de fermeture administrative sur les 3047 lits au CHU de Nantes. Parmi eux : 6 lits de soins intensifs ou de réanimation.

Et puis plus généralement, il y a eu :

- 103380 lits supprimés en 20 ans dans ce pays. 4179 lits supprimés par le gouvernement Macron en 2018. 3408 supprimés en 2019. 1800 depuis le 20 mars 2020.
- Il manque des médecins urgentistes : 45 en Sarthe, 40 en Vendée à titre d'exemple. Les urgences dans de nombreux hôpitaux sont fermées la nuit. C'est le cas à Redon, où les malades sont orientés vers Chateaubriant.
- le syndicat des anesthésistes-réanimateurs réclamait 130 places pour l'internat. Véran dans sa grande bonté en a attribué 72 ! (de 70 à 72).
- 2,3 millions de séjours hospitaliers en moins en 2020 par rapport à 2019, du fait du renoncement aux soins de la part de patients, mais surtout de déprogrammations d'opérations, situations qui ont des répercussions immédiates sur la santé publique, tant il est vrai que le retard pris dans la pose du diagnostic comme dans le traitement, ce sont des chances de guérison en moins. A titre d'exemple, 44000 opérations d'ablation du cancer ont été annulées depuis le début de la pandémie.

Alors, comment en est-on arrivé là ? Comment une telle détérioration, alors que notre système de santé était considéré comme un des meilleurs du monde ? Ce sont les coupes budgétaires à répétition depuis les années 1990 et les sacro-saints critères de Maastricht qui stipulent que, quel que soit le mode de financement de la protection sociale, son coût fait partie des dépenses publiques, c'est à dire entre dans les 3% du déficit du PIB à ne pas dépasser. C'est précisément pour que les dépenses de santé ne dépendent pas des appétits des gouvernements que nos anciens ont créé un système financé par des cotisations sociales, alors que les gouvernements successifs depuis 1991 les ont remplacées par la CSG, c'est-à-dire l'impôt (étatisation).

Camarades,

Pour conclure, chacun sait ici que Macron rêve de mettre à profit la période qui le sépare des élections présidentielles pour tenter de liquider les conquêtes sociales qui peuvent l'être. A Marseille au début du mois, il n'a pas hésité à s'en prendre au droit de grève. Il souhaite mettre en œuvre sa réforme des retraites en commençant par s'en prendre aux régimes spéciaux, mais hésite sur les rythmes. Avant ou après les élections présidentielles ? Selon les Echos, Macron a demandé à ses ministres de travailler au chiffrage d'un éventuel recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans !

Pour l'instant, il a la confiance du capital financier (les milliardaires). Ses conseillers s'activent pour susciter à droite (et même à l'extrême droite avec Zemmour) et à gauche des candidatures multiples, pour être en position d'être réélu, même avec une confiance réduite de l'opinion publique.

Pour notre part, et comme à notre habitude, nous resterons sur notre terrain, celui de l'action syndicale et de l'indépendance. Nous ne donnerons aucune consigne de vote, ni directe, ni indirecte. Mais nous savons que du rapport de force dépendra les mesures prises par ce gouvernement.

Alors la meilleure et première réponse est de réussir le 5 octobre...